

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 5 février 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 13 février 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2015</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. RODRIGUEZ Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**7**

**BUDGET PRIMITIF 2015 -  
VILLE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO (à partir du rapport n° 7), AKNIN, MOUSSA,  
BARRELLON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à Mme SARSELLI  
jusqu'au rapport n° 6), VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,  
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,  
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE,  
VALENTINO, PIOT, COATIVY, TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE),  
ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN), GUERRY (pouvoir à  
Mme CAMINALE), COSSON (pouvoir à M. VALENTINO).*

Madame le Maire explique que le budget primitif (BP) 2015, en fonctionnement comme en investissement, sera voté par nature au niveau du chapitre, avec certains crédits d'équipement ventilés par opération et une répartition croisée des crédits par fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 14 septembre 1995. Il est complété par un budget annexe « lotissement Sainte-Barbe », qui fait l'objet d'un rapport distinct.

- Ce budget s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2014 et de la stratégie financière alors présentée, lesquels mettaient en évidence :
  - une réduction historique des moyens du secteur public local, dont l'environnement financier, sous l'effet de la crise des finances publiques et des objectifs de redressement des comptes nationaux, subit une profonde mutation.
  - la diminution massive des dotations de l'État et l'accroissement des dépenses nouvelles imposées aux collectivités locales qui mettent ces dernières dans l'obligation de repenser leur organisation et de redéfinir le périmètre de leurs missions prioritaires.

- En 2015, outre la baisse forfaitaire de ses dotations de droit commun, Sainte-Foy-lès-Lyon continue de faire face aux conséquences de la réforme du potentiel financier, notamment de la perte des dotations de péréquation, dans un contexte de tassement du produit fiscal et de hausse des dépenses obligatoires, au premier rang desquelles la réforme des rythmes scolaires.

Le BP 2015 prend acte de ces nouveaux facteurs de charges, ceux-ci conditionnant largement les évolutions de crédits proposées en recettes et en dépenses :

En recettes de fonctionnement :

- la ponction sur la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public ;
- le financement de la péréquation par un prélèvement supplémentaire sur les autres dotations et compensations fiscales de la Ville ;
- la fin du dispositif de garantie dégressive dont bénéficiait la commune suite à la perte d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine et à la part majoration de la dotation nationale de péréquation ;
- la perte anticipée de la part principale de la dotation nationale de péréquation ;
- le ralentissement de la progression des bases fiscales dans un contexte de faible inflation et de crise économique ;

Par rapport aux crédits inscrits au BP 2014 et avant prise en compte de la croissance des autres ressources communales, la baisse prévisionnelle totale des dotations de l'État entraîne, à elle seule, un recul des crédits de recettes de fonctionnement de 0,558 M€ (- 2,7%).

En dépenses de fonctionnement :

- l'effet en année pleine des nouveaux rythmes scolaires ;
- la hausse de la contribution minimum au logement social suite au relèvement du taux cible de logements sociaux à 25 %;
- la hausse de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- la nouvelle revalorisation indiciaire des personnels de catégorie C ;

Par rapport aux crédits inscrits au BP 2014 et avant prise en compte de l'évolution des autres postes de charges, ces différents dispositifs conduisent à une majoration des crédits de dépenses de fonctionnement de 0,550 M€ (+ 2,9 %)

Outre ces éléments de charges subis, le budget prend en compte les dépenses liées à l'exploitation en année pleine du Méridien (ouverture mai 2014) et de la piscine (ouverture juillet 2014). Ces dernières induisent une augmentation supplémentaire des crédits de 0,101 M€, toutefois totalement compensée par l'inscription des recettes d'activités correspondantes.

- Conformément à la trajectoire financière proposée dans le cadre des orientations budgétaires, le BP 2015 intègre des mesures sans précédent d'optimisation des coûts de fonctionnement. Ces dernières conduisent, a minima, à stabiliser tous les autres postes de dépenses courantes. Ces efforts de gestion, qui ont d'ores et déjà produits des effets en 2014, permettront à la Ville, dans un contexte économique et social dégradé, de mettre en œuvre les grandes orientations du mandat et de poursuivre une politique volontariste de maintien de la qualité des services à la population.

- Les crédits 2015 alimenteront notamment les actions suivantes, qui s'ajoutent à toutes celles menées par la municipalité qui ne se traduisent pas par la mobilisation de financements budgétaires :

**\* Au titre du développement de la Ville et de la proximité avec les Fidésiens :**

- la valorisation de la ceinture verte et de l'environnement naturel de la Ville : mise en œuvre du projet Nature, constitution d'une enveloppe financière pour les acquisitions foncières, contribution au SAGYRC pour les travaux hydrauliques à intervenir sur l'Yzeron, relampage de l'éclairage public, poursuite du « plan sanitaires publics » ;
- la dynamisation du territoire et des quartiers : engagement du programme d'extension de l'école de la Plaine et approfondissement des études sur le quartier La Plaine-Chantegrillet, aménagement végétal de l'esplanade Limburg dans l'attente de la 2ème phase de requalification de l'avenue, extension des réseaux pour l'accueil d'une clinique de soins de suite ;
- l'action en faveur du logement : enveloppe dédiée au financement des bailleurs sociaux, en accompagnement des garanties d'emprunts accordées par la Ville. Ces actions prolongent celles menées en 2014 (élargissement des secteurs de mixité sociale, financement direct des opérations de création et réhabilitation de logements) ;
- le renforcement de la proximité entre les services municipaux et les Fidésiens : démarrage des travaux du programme d'accessibilité des bâtiments communaux (y compris l'Hôtel de Ville), développement des systèmes d'information dans le cadre du schéma directeur informatique (portail famille, communication municipale, dématérialisation des démarches et des échanges, etc.) ;
- la valorisation, la préservation et la sécurisation du patrimoine : démarrage des travaux du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de la Résidence pour personnes âgées *Beausoleil*.

**\* Au titre du développement économique**

- La constitution d'un fichier entreprises, le développement de partenariats, la mise en réseau des acteurs économiques privés et institutionnels ont été initiées dès 2014. Ces actions seront poursuivies et complétées par l'engagement de réflexions pour un programme de soutien au commerce local dans le prolongement de l'étude réalisée par la CCI ( qui sera prochainement restituée) et pour la mise à disposition d'un portail internet en direction des entreprises. L'identification d'un service économie au sein des services municipaux participe à cette démarche globale en direction du développement économique.

**\* Au titre du dynamisme et rayonnement culturel**

- une nouvelle programmation culturelle annuelle portée en régie, la poursuite des objectifs de soutien à la création artistique, l'accessibilité aux publics empêchés et la coordination de l'activité des associations sont des axes de travail. Cette action est mise en œuvre par redéploiement des moyens existants et s'appuiera sur une redéfinition interne des services concernés au sein du pôle culturel, favorisant la transversalité, la mutualisation et la coordination. ;

**\* Au titre de l'accompagnement des familles, de la solidarité et des liens intergénérationnels**

- l'inscription de la réforme des rythmes scolaires dans une véritable politique enfance et jeunesse, selon des modalités qui, dans l'intérêt des enfants, vont au-delà des obligations minimum imposées par la loi ;
- l'accompagnement des familles , des demandeurs d'emplois et des personnes âgées : pérennisation du soutien financier apporté au CCAS, lequel pilote en outre la politique petite enfance sur le territoire.

● D'une manière générale, le développement durable et l'Agenda 21 de la Ville irriguent l'ensemble des projets portés par la municipalité, de leur conception à leur réalisation.

● En outre, le budget 2015 prend en compte les derniers paiements au titre de la construction de la piscine et du Méridien.

● Enfin, le budget 2015 s'appuie sur les principaux déterminants suivants :

- le gel des taux d'imposition pour la 18ème année consécutive ;
- la stabilisation des dépenses courantes, hors effet en année pleine des rythmes scolaires et de l'exploitation des nouveaux équipements (compensés partiellement en recettes) ;
- un programme d'équipement ramené à 5,3 M€, équilibré par un emprunt théorique de 3,4 M€, dont le montant sera diminué à proportion du résultat excédentaire 2014 à reprendre en cours d'exercice.

\* \* \* \* \*

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DEUX SECTIONS

Le budget primitif 2015 représente un volume total de crédits de 27 238 009,82 €, contre 33 202 308,32 € au budget 2014.

Il s'articule comme suit :

- section de fonctionnement : 21 116 157,36 €, contre 21 414 996,96 € en 2014, soit une diminution de 1,4 % ;
- section d'investissement : 6 121 852,46 €, contre 11 787 311,36 € en 2014, soit une diminution de 48,1 %.

Hors virement à l'investissement, le volume budgétaire s'établit à 26 524 051,36 €, contre 31 619 405,36 € au budget 2014 (**cf. annexe n°1**).

### **A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*Seuls les principaux chapitres sont ici analysés.*

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE (**Cf. annexe n°2**)

Au BP 2015, les dépenses de fonctionnement (hors virement) enregistrent une hausse de 2,9 %, tandis que les recettes de même nature diminuent de 1,4 %. Le virement à l'investissement est en conséquence inférieur à celui dégagé au BP 2014 (0,714 M€, contre 1,583 M€).

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ressort quant à elle, respectivement, à + 3,0 % (+ 0,574 M€) et -0,5 % (- 0,113 M€).

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

La progression de 3,0 % (+ 574 K€) des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP s'explique :

- pour plus de 70 % (+ 418 K€) par l'effet en année pleine des rythmes scolaires, y compris le coût de l'organisation de la classe du mercredi matin. Ces nouveaux crédits de dépenses sont en partie compensés par l'inscription de nouveaux crédits de recettes d'activité (+ 148 K€) ;
- pour près de 20 % (+ 101 K€) par l'effet en année pleine de l'exploitation de la piscine (+ 68 K€) et du Méridien (+ 33 K€). Ces nouveaux crédits de dépenses sont compensés par de nouveaux crédits de recettes liés à l'activité (+ 136 K€) ;
- pour plus de 10 % (+ 68 K€) par la croissance subie du chapitre « atténuations de produits » (dont montée en charge du FPIC et du prélèvement SRU) ;
- pour le solde, soit -13 K€, par une stabilisation de tous les autres postes de dépenses, malgré l'impact des dispositifs légaux sur la masse salariale (revalorisation indiciaire de la catégorie C et glissement-vieillesse-technicité notamment)

A noter que les crédits de dépenses d'un montant total de 488 K€ prévus au budget au titre des nouveaux temps périscolaires sont partiellement compensés par le fonds de soutien versé par l'État, l'aide spécifique de la CAF et la participation des familles. La charge nette budgétaire attendue pour 2015 est ainsi évaluée à 318 K€ (48 K€ au BP2014). De la même manière, la mise en service des nouveaux équipements donne lieu à un accroissement des recettes d'activités. Les crédits de dépenses supplémentaires inscrits au BP2015 sont ainsi entièrement compensés par l'inscription de nouveaux crédits de recettes sur le chapitre « produits des services ».

## CHAPITRE 011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en œuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente 20 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 011	3,645	3,576	3,589	3,826	3,858
évolution N/N-1	8,0%	-1,9%	0,4%		0,8%

Dans la continuité des dispositifs d'économies engagés en 2013, les charges à caractère général, sous l'effet de l'effort de réallocation des moyens, sont stabilisées en 2014.

Au BP 2015, en dépit des charges nouvelles à assumer par la Ville, le renforcement des mesures d'optimisation des charges courantes permet de contenir la progression des crédits à + 0,8 % (+ 31 K€), à un niveau inférieur à l'inflation (cf. **annexe n° 3**).

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- Réforme des rythmes scolaires en année pleine (+ 39 K€) ;
- Exploitation de la piscine en année pleine (+ 24 K€) ;
- Exploitation du Méridien en année pleine (+ 33 K€) ;
- Création, à effectif constant, d'une programmation culturelle portée en régie par les services municipaux (+ 40 K€), financée principalement par redéploiement d'une partie des subventions à caractère culturel et par le produit des spectacles.

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la baisse :

- Les fluides (- 56 K€) : renouvellement du marché de chauffage urbain, moindre consommation en eau de la nouvelle piscine, effets des travaux de rénovation énergétique des bâtiments et, plus généralement, du suivi quotidien des consommations ;
- La cantine scolaire (- 22 K€, baisse des effectifs scolaires), les assurances (- 8 K€, renouvellement des marchés), l'optimisation des charges à caractère général de nombreux services, dont l'informatique et la communication (- 23 K€).

Hors effets de la réforme des rythmes scolaires, le montant du chapitre diminue de 0,2 %.

## CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 50 % du budget de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre, qui a toujours été particulièrement suivi, fait l'objet d'une vigilance accrue.

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 012	8,802	8,784	9,268	9,507	9,900
<i>évolution N/N-1</i>	<i>2,7%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>5,5%</i>		<i>4,1%</i>

L'exercice 2014 a été marqué par l'impact sans précédent de différents dispositifs légaux : mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre, importante revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, hausse significative des taux de cotisation à la CNRACL, organisation des élections, validations de services (mécanisme temporaire conduisant l'employeur à reverser des sommes aux régimes spéciaux de retraite lorsqu'un agent contractuel devenu titulaire souhaite que ses années accomplies en tant que non-titulaire soient prises en compte par la CNRACL).

Au BP 2015, les charges légales qui continuent de s'imposer à la collectivité conduisent à une augmentation des crédits du chapitre de 4,1 % (+ 393 K€), limitée toutefois par les mesures prises en terme d'optimisation de l'organisation des services (**cf. annexe n° 4**).

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- Réforme des rythmes scolaires en année pleine (+ 277 K€) ;
- Nouvelle réforme indiciaire de la catégorie C (+ 75 K€) ;
- Glissement vieillesse-technicité (+ 43 K€) ;
- Hausse du taux de cotisation à la CNRACL et à l'IRCANTEC (+ 11 K€)
- Exploitation de la nouvelle piscine en année pleine (+ 44 K€)

\* Les principaux éléments d'optimisation de la masse salariale :

- Optimisation de l'organisation des services ;
- Mutualisation des fonctions comptables Ville-CCAS ;
- Gestion et exploitation du Méridien à effectif constant ;
- Organisation du pôle culturel et prise en compte de la compétence économie à effectif constant ;
- A chaque mobilité, réflexion sur le positionnement du poste libéré et les besoins à satisfaire.

Ces mesures d'optimisation des processus de travail s'appuient sur la formation et la valorisation des compétences des agents municipaux, ainsi que sur l'adaptation du niveau de service au plus près des besoins et des priorités définies par la Ville.

Ainsi, hors effets en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, la progression des crédits du chapitre est contenue à + 1,2 %.

## CHAPITRE 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS

Ce poste de charges est composé de l'attribution de compensation versée au Grand Lyon, du prélèvement SRU et, depuis 2012, de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il représente 12 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 014	2,002	2,159	2,286	2,316	2,384
<i>évolution N/N-1</i>	<i>2,0%</i>	<i>7,8%</i>	<i>5,9%</i>		<i>3,0%</i>

En 2014, l'attribution de compensation a été versée pour sa valeur historique, soit 1 982 K€. La contribution de la Ville au FPIC a quant à elle augmentée de plus de 70 %, pour atteindre 103 K€. Enfin, en raison du relèvement à 25 % du taux cible de logements sociaux, le montant brut du prélèvement SRU a été notifié pour 257 K€, en hausse de 70 %, et exceptionnellement minoré des aides en faveur du logement social versées sur le territoire par le Grand Lyon en 2012, soit un prélèvement net de 201 K€.

Au BP 2015, l'évolution de ces dispositifs légaux conduit à une revalorisation de 3,0 % des crédits du chapitre (+ 68 K€).

\* Au titre du prélèvement SRU (+ 12 K€ de BP à BP):

Il est rappelé que la Ville, annuellement, participe financièrement à la promotion du logement social, soit par le soutien financier accordé directement aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit est reversé au Grand Lyon. Ce dispositif établit une mutualisation des objectifs de production de logements sociaux entre communes, permettant de tenir compte de façon plus souple des contraintes physiques ou relevant des capacités d'urbanisation propres à chaque commune.

En 2015, en l'absence de subventions déductibles, le prélèvement SRU devrait s'établir à 257 K€, soit l'effort financier plancher désormais imposé à la commune.

\* Au titre du prélèvement FPIC (+ 45 K€ de BP à BP):

Compte tenu de la montée en charge de ce fonds de péréquation, auquel le Grand Lyon et ses communes membres contribuent, le prélèvement de la Ville augmenterait de l'ordre de 40 % en 2015, soit une contribution prévisionnelle de 145 K€.

\* Au titre de l'attribution de compensation versée au Grand Lyon (+11 K€)

Ce reversement de fiscalité, destiné à neutraliser l'effet du transfert de la taxe professionnelle au Grand Lyon en 2003, devrait comme l'an passé s'établir à son montant plafond, soit 1,982 M€.



## CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Il enregistre en outre les frais relatifs aux élus (indemnités, formations, cotisations, frais de mission, etc.) ainsi que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Ces dépenses représentent 16 % du budget de fonctionnement de la commune.

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 65	2,940	2,962	3,061	2,987	3,134
évolution N/N-1	3,1%	0,8%	3,3%		4,9%

Au BP 2015, l'évolution des crédits du chapitre ressort à + 4,9 % (+ 147 K€). Cette prévision repose notamment sur les éléments suivants (**cf annexe 5**) :

- le maintien de la subvention versée en 2014 au CCAS pour un montant de 1 300 K€ (+ 100 K€ par rapport au BP 2014). Il est rappelé que le budget annuel de l'établissement s'élève à près de 2 700 K€, auxquels s'ajoutent un budget annexe de 800 K€ dédié à la gestion de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*. La participation de la Ville représente ainsi près de 50 % du budget principal du CCAS, lequel assume notamment la charge de l'offre d'accueil en matière de petite enfance et l'aide sociale aux familles ;
- les nouveaux rythmes scolaires, pour les subventions à verser, d'une part, aux CSF pour la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires sur les sites du Centre et de la Gravière (+ 72 K€) et, d'autre part, aux associations prenant en charge des animations dans le cadre de cette réforme (+ 30 K€) ;
- une redéploiement de l'enveloppe des subventions à répartir en direction des autres associations (- 24 K€), notamment en direction de l'action culturelle.

Ainsi, le vote du budget primitif 2015 emportera approbation :

- de la subvention d'équilibre au CCAS, pour un montant de 1 300 000 € ;
- des crédits inscrits aux articles suivants pour la somme de 1 581 238 €, dont :
  - 6554 pour les contributions au SAGYRC, au Syndicat rhodanien de développement du câble, au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier et à l'Entente interdépartementale pour la démoustication ;
  - 6558 pour la participation au poste de direction de la MJC (« FONJEP ») et pour les contributions à verser au titre des enfants fidésiens scolarisés dans des établissements publics situés en dehors du territoire communal (conventions scolaires) ;
  - 65737 pour la subvention à la Chambre des métiers du Rhône ;
  - 6574 au titre, d'une part, de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et aux frais d'organisation des classes transplantées (selon modalités financières arrêtées par délibération du 18 novembre 2014) et, d'autre part, de l'enveloppe des subventions à allouer aux associations, y compris au titre de la réforme des rythmes scolaires. Au mois de mars, cette enveloppe fera l'objet d'attributions individuelles par le conseil municipal, après instruction des demandes de subventions adressées à la commune.

*L'annexe « subventions versées dans le cadre du vote du budget » (cf. fascicule budgétaire) reprend le détail des contributions et subventions attribuées dans le cadre du vote du budget.*

Hors effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, les crédits de ce chapitre augmentent de 1,5 %.

## CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIÈRES

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 66	0,037	0,101	0,170	0,276	0,210
<i>évolution N/N-1</i>	-13,4%	169,2%	68,5%		<b>-23,4%</b>

Après un désendettement de près de 5,5 M€ sur la période 2003-2012, la stratégie financière de la Ville intégrait la mobilisation d'un emprunt maximum de 7 M€ sur 2013-2014 pour le financement des grands projets d'équipement. A ce titre, un volume d'emprunt de 5,75 M€ a été levé sur la période, dont 3,75 M€ sur l'exercice 2014. Dans ces conditions, et compte tenu des taux de marchés historiquement bas dont profite la commune, les crédits relatifs au remboursement des intérêts de la dette sont en baisse au BP 2015. Ils intègrent néanmoins une provision permettant un nouvel emprunt de 1 M€. Le recours à ce financement complémentaire dépendra principalement de l'évolution réelle des recettes de la Ville et du rythme de réalisation des projets d'équipement, en particulier en matière d'accessibilité.

Au regard des hypothèses retenues, les intérêts de la dette s'établiraient en 2015 à 0,210 M€, soit 1,1 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

## CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 67	0,007	0,008	0,064	0,121	0,121
<i>évolution N/N-1</i>	-60,2%	12,4%	683,4%		<b>0,0%</b>

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées par la Ville pour le financement des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux, lesquelles sont prévues au budget à hauteur de 0,100 M€.

## TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Total dépenses de fonctionnement	17,434	17,590	18,438	19,110	19,684
<i>évolution N/N-1</i>	3,7%	0,9%	4,8%		<b>3,0%</b>

En conclusion, par rapport au BP 2014, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,0% (+ 574 406 €).

Hors crédits de dépenses supplémentaires liés à l'effet sur 12 mois de la réforme des rythmes scolaires, la progression des dépenses de fonctionnement s'établit à + 0,8 %.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits de recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,54 % au BP 2015 (- 113 462 €). Hors effet en année pleine des rythmes scolaires (+ 147 930 €) et du fonctionnement des nouveaux équipements (+ 136 000 €), ce recul affiche 1,89 %.

Cette évolution négative historique s'explique par la baisse des dotations de l'État, la perte des dotations de péréquation dont bénéficiait la Ville et le faible dynamisme des bases fiscales.

### **CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE**

Ce chapitre représente 7 % des recettes de fonctionnement du budget. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, etc.) et domaniales (cimetière, logements, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 70	1,375	1,275	1,403	1,410	1,538
<i>évolution N/N-1</i>	<i>10,0%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>10,1%</i>		<i>9,1%</i>

En 2015, les ressources tarifaires devraient être affectées, d'une part, par le recul des recettes de restauration scolaire lié à la baisse des effectifs et, d'autre part, par les effets de la crise économique qui pèse sur la fréquentation et sur le quotient familial des usagers.

Néanmoins, compte tenu de l'effet en année pleine de la participation des familles aux nouveaux temps d'activités périscolaires et de l'exploitation de la nouvelle piscine, les crédits du chapitre sont globalement orientés à la hausse, avec une évolution de + 9,1 % (+ 127 770 €) par rapport au BP 2014.

Cette évolution résulte ainsi de l'effet conjugué :

- du fonctionnement de la nouvelle piscine en année pleine (+ 136 K€) ;
- de la réforme des rythmes scolaires en année pleine (+ 60 K€) ;
- de la baisse des crédits de cantines scolaires (- 45 K€) ;
- de la baisse des crédits de recettes du Conservatoire, ajustés au réalisé 2013 et 2014, ainsi que de ceux du Kangourou Club, dont le temps d'ouverture a été réduit en raison des nouveaux temps d'activités périscolaires (- 25 K€) ;
- de la stagnation attendue des autres produits des services.

## CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES

Ce chapitre représente plus de 70 % des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des impôts locaux versés par les entreprises et les ménages fidésiens au titre des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 73	14,709	14,921	15,117	14,949	15,241
<i>évolution N/N-1</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,3%</i>		<i>2,0%</i>

Les prévisions de recettes pour 2015 ont été arrêtées au vu des hypothèses suivantes :

- une progression limitée à 1,3 % du produit prévisionnel des impôts locaux, tel qu'il a été notifié à la Ville pour 2014 (+ 232 K€ par rapport au BP 2014). Cette prévision prend en compte le taux de revalorisation forfaitaire des bases fixé par la loi à 0,9 % pour 2015 (contre 1,9 % en moyenne sur les 5 dernières années) ;
- une inscription de droits de mutations à hauteur de 950 K€ (+ 50 K€ par rapport au BP 2014), soit le produit prévisionnel attendu pour 2014 ;
- à défaut d'informations particulières, la dotation de solidarité communautaire est prévue à hauteur du montant perçu en 2014, soit 516 K€ (+ 0 K€ par rapport au BP 2014) ;
- les crédits de recettes afférents à la taxe sur l'électricité sont fixés à hauteur du produit prévisionnel 2014, soit 0,340 M€ (+ 10 K€ par rapport au BP 2014). Il est rappelé que cette taxe est assise sur le volume des consommations d'électricité des entreprises et ménages fidésiens.

## CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente 16 % des recettes de la section, cette proportion ayant diminué de plus de 5 points sur les trois derniers exercices.

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 74	4,610	4,511	4,012	3,901	3,386
<i>évolution N/N-1</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>-11,1%</i>		<i>-13,2%</i>

La diminution du chapitre constatée en 2012, 2013 et 2014 s'accroîtra en 2015 en raison du recul massif des concours de l'État.

Ainsi, au BP 2015, les crédits enregistrent une baisse de 13,2 % (- 514 K€). Les inscriptions prennent en compte les hypothèses suivantes :

- La ponction de 3,67 milliards d'euros opérée en 2015 sur la DGF des collectivités au titre de la contribution à l'effort de redressement des comptes nationaux, soit un prélèvement estimé pour la Ville à près de 350 K€ ;
- Outre cette mesure exceptionnelle, la dotation forfaitaire de la commune, principale composante de la DGF, devrait diminuer pour la 6ème année consécutive pour alimenter les dotations de péréquation (baisse estimée de 26 K€, à population constante) ;
- En raison des effets de la réforme du potentiel financier intervenue en 2012, la collectivité n'est plus éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et à la « part majoration » de la dotation nationale de péréquation (DNP). Elle bénéficiait d'une garantie de sortie dégressive sur trois, qui disparaît en 2015 (- 171 K€) ;
- Compte tenu de la baisse du taux d'effort fiscal de la Ville, il pèse sur le budget 2015 un risque de perte d'éligibilité à la « part principale » de la DNP. Le cas échéant, la commune bénéficierait cette année d'une garantie de sortie égale à 50 % de l'attribution 2014. Ce risque est valorisé par une diminution des crédits de 138 K€ ;
- Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières et professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, devraient diminuer de l'ordre de 25 % (- 15 K€). Quant au montant de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, son évolution dépendra de celle du montant des bases effectivement exonérées sur le territoire fidésien. A défaut d'éléments d'appréciation, cette dotation est reconduite au budget à hauteur du montant perçu en 2014 ;
- La participation du Département au financement du Conservatoire de Musique et de Danse, inscrite à hauteur du montant perçu en 2014, lequel a diminué de 7,5 % par rapport aux exercices précédents ;
- Le fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (FDPTP), dont la suppression a été reportée à 2016, est inscrit à hauteur du montant perçu en 2014 ;
- Au titre des dotations et subventions relatives au financement de la réforme des rythmes scolaires, le budget prend en compte le fonds de soutien de l'État (75 K€) et la participation de la CAF (30 K€).

Hors crédits de recettes supplémentaires liés à l'effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, la baisse des recettes du chapitre ressort à 15,3 %.

## CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre enregistre essentiellement le produit des loyers communaux.

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Chapitre 75	0,074	0,069	0,081	0,633	0,615
<i>évolution N/N-1</i>	1,8%	1,8%	17,6%		-3,0%

Le budget primitif 2014 intégrait le montant du loyer capitalisé des Centres sociaux fidésiens au titre des espaces mis à leur disposition au Méridien (566 K€). Le versement de ce loyer est conditionné par la vente des anciens locaux de l'association, actuellement en cours. La recette correspondante est réinscrite au budget 2015.

## TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Total recettes de fonctionnement	20,921	20,925	20,990	21,038	20,924
évolution N/N-1	1,5%	0,0%	0,3%		-0,5%

Par rapport au BP 2014, les crédits de recettes de fonctionnement enregistrent une baisse de 0,54 % (- 113 462 €). Ce recul résulte de l'effet conjugué :

- de la baisse des dotations de l'État (- 558 K€) ;
- des crédits nouveaux inscrits au titre de l'effet en année pleine des rythmes scolaires et de l'exploitation des nouveaux équipements (+ 284 K€) ;
- de la faible croissance du produit fiscal et des autres recettes d'activités (+ 161 K€).

Hors effet des rythmes scolaires et de l'exploitation des nouveaux équipements, la diminution des recettes ressort à 1,8 %.

## EPARGNE BRUTE

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Recettes	20,92	20,93	20,99	21,04	20,92
Dépenses	17,43	17,59	18,44	19,11	19,68
Epargne brute (hors cessions)	3,49	3,34	2,40	1,93	1,24

Après un recul prévisionnel de 28 % au compte administratif 2014, l'épargne brute diminue de 36 % de BP à BP, sous l'effet d'une forte progression des dépenses obligatoires et d'une diminution des ressources communales.

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**(Cf. annexe n° 6)**

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement, constituées principalement du remboursement en capital de la dette et des opérations d'équipement, se montent à 5,830 M€, en baisse de 48 % par rapport au BP 2014.

**1) Le remboursement du capital de la dette**

<i>En M€</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Remboursement en capital du CLTR	0,640	0,488	0,335	0,335	0,183
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,149	0,190	0,249	0,400	0,380
Total remboursement en capital de la dette	0,789	0,678	0,585	0,735	0,563

Les crédits inscrits au titre du remboursement en capital du CLTR diminuent, en lien avec la baisse contractuelle du plafond de tirage. Ils sont prévus à hauteur de 0,189 M€ (contre 0,335 M€ en 2014), montant nécessaire au remboursement du tirage effectué en fin d'année dernière.

A l'inverse, le remboursement en capital de la dette hors CLTR marquera une forte progression en raison de l'emprunt d'un montant de 3,75 M€ mobilisé en 2014. Au budget 2015, les crédits apparaissent toutefois à la baisse dans la mesure où le BP 2014 intégrait la possibilité d'un emprunt maximum de 5 M€ sur l'exercice, conformément à la stratégie financière 2013-2014 arrêtée dans le cadre des orientations budgétaires pour 2013.

En sus de ces dépenses, le budget 2015 prévoit 0,005 M€ de crédits pour la gestion des dépôts et cautionnements et pour une prise de participation au sein de la SEMCODA en cas de nouvelle augmentation de capital.

## 2) Les dépenses d'équipement

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014 provisoire	BP 2014	BP 2015
Grands projets (Méri dien et piscine)	1,893	8,846	5,248	6,287	1,851
Programme d'accessibilité générale (1ère phase)	0,000	0,024	0,073	0,660	0,171
Programme accessibilité-restructuration Hôtel de Ville	0,000	0,019	0,020	0,590	0,450
Programme de rénovation énergétique	0,000	0,000	0,000	0,000	0,464
Regroupement La Plaine-Chantegrillet	0,000	0,000	0,000	0,000	0,042
Autres dépenses d'équipement	2,520	2,241	2,117	2,823	2,284
Total dépenses réelles d'équipement (hors régie)	4,413	11,130	7,458	10,360	5,262

Au BP 2015, travaux en régie compris, les dépenses d'équipement sont inscrites pour 5,452 M€ contre 10,736 M€ en 2014, 18,586 M€ en 2013 et 10,912 M€ en 2012.

Elles prennent en compte :

### \* Le démarrage des travaux des deux programmes d'accessibilité

- Programme général de mise en accessibilité des ERP communaux de catégorie 1 à 4 (1ère phase, 2015-2017) : 171 000 €, correspondant au montant prévisionnel des marchés de travaux à conclure pour la tranche 2015. Ces derniers porteront notamment sur la Maison communale des Bruyères, le stade du Plan du Loup, la salle des fêtes du Centre et les locaux de la police municipale. Les crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre ont quant à eux été engagés au budget 2014 et feront l'objet d'un report.
- Programme de mise en accessibilité et restructuration de l'Hôtel de Ville : 450 000 €, correspondant aux crédits prévisionnels de travaux à consommer en 2015, cette opération ayant vocation à être gérée sous le régime des autorisations de programme/crédits de paiement. Les crédits relatifs à la maîtrise d'œuvre ont été engagés au budget 2014 et feront l'objet d'un report.

soit un total de 621 000 € consacrés aux programmes d'accessibilité.

### \* Le programme de rénovation énergétique des bâtiments

Le diagnostic énergétique mené par la Ville en 2011 a estimé à 3,7 M€ (valeur 2011) un programme d'actions à long terme pour l'ensemble du patrimoine bâti communal. Ce programme sera réalisé en plusieurs tranches annuelles. Au budget 2015, des crédits de travaux et de maîtrise d'œuvre sont prévus à hauteur de 464 000 €. Ils permettront d'intervenir sur l'école Châtelain, le gymnase Barlet et le Centre communal du Vallon.



### \* Le regroupement des écoles La Plaine et Chantegrillet

Le regroupement de ces deux écoles sur le site actuel du Groupe scolaire La Plaine, ainsi que la rénovation du terrain de sport, seront financièrement équilibrés par la vente du bâtiment de l'école Chantegrillet. Ce projet, qui s'inscrit dans une réflexion globale sur le développement du quartier, fera l'objet d'études complémentaires en 2015. A ce titre, 42 000 € de crédits sont prévus au budget.

### \* Le solde des marchés de travaux du Méridien et de la piscine municipale

Compte tenu du rythme d'instruction des décomptes généraux des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, les derniers paiements relatifs à la construction du Méridien et de la Piscine interviendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Le solde prévisionnel restant à verser sur l'autorisation de programme prévue à cet effet s'élève à 1 850 877,10 €.

### \* Les autres opérations d'équipement

Compte tenu du poids des programmes d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que de la nécessaire adaptation de l'effort d'équipement à la nouvelle capacité d'investissement de la Ville, l'enveloppe relative aux opérations courantes est significativement réduite. Cette dernière est dirigée en priorité sur les projets présentant un caractère d'urgence lié à l'état de conservation des équipements ou répondant à une situation de nature à perturber le bon fonctionnement des services municipaux ou les conditions normales d'accueil des usagers.

Ainsi, hors les grandes opérations visées ci-avant, le programme d'équipement courant se traduit par l'inscription au budget d'un volume de crédits de 2,284 M€, inférieur à celui budgété sur les précédents exercices (2,8 M€ en 2014, 3,6 M€ en 2013 et 4,0 M€ en 2012) :

- 0,431 M€ au titre des divers équipements et bâtiments, dont 0,120 M€ pour les diagnostics et travaux de désamiantage, 0,052 M€ en direction du cimetière, dont l'étude sur la réhabilitation de la maison annexe, 0,050 M€ pour la mise en conformité des alarmes incendies et VMC, 0,036 M€ pour l'amélioration du réseau internet des services municipaux et le déploiement du wifi dans les établissements accueillant du public (bibliothèque notamment), 0,032 M€ pour la rénovation des chaufferies ;
- 0,429 M€ au titre des bâtiments sociaux, dont 0,350 M€ de subventions d'équipement pour la rénovation de la Résidence pour personnes âgées *Beausoleil* et 0,030 M€ pour des études relatives au réaménagement général du site des EAJE *Petit Cailloux* et *Petits Pas* ;
- 0,416 M€ au titre de l'éclairage public et des travaux de voirie et réseaux divers, dont 0,240 M€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche de mise au norme de l'éclairage public, 0,070 M€ pour la poursuite du « plan sanitaires publics » et 0,050 M€ pour l'extension du réseau électrique municipal dans le cadre du projet d'implantation d'une clinique de soins de suite sur le territoire ;
- 0,203 M€ au titre des espaces verts, dont 0,055 M€ de travaux de sécurisation des murs de soutènement des parcs, 0,046 M€ pour le renouvellement de matériels obsolètes ;
- 0,185 M€ au titre de l'investissement informatique et des systèmes d'information, dont 0,101 M€ pour le schéma directeur informatique 2011-2015 et 0,032 M€ pour l'équipement numérique des écoles ;

- 0,132 au titre des bâtiments scolaires, dont 0,045 M€ pour des interventions sur les réseaux de l'école Châtelain suite à l'identification de fuites d'eau, 0,030 M€ pour la rénovation des sols et murs sur les différents groupes scolaires et 0,010 M€ pour des travaux sur la toiture de l'école du Centre ;
- 0,112 M€ au titre du Projet Nature, conduit sous maîtrise d'ouvrage communal, en partenariat avec les communes d'Oullins et de la Mulatière (financement Métropole) ;
- 0,109 M€ au titre des équipements et sites sportifs, dont 0,030 M€ de renouvellement des pares-ballon dans les stades, 0,030 M€ pour le matériel et l'organigramme des clés du *Kubdo*, et 0,022 M€ pour des travaux sur le club house et les vestiaires du stade du Plan du Loup ;
- 0,105 M€ au titre des études et acquisitions foncières ;
- 0,083 M€ au titre des bâtiments culturels, dont 0,032 M€ en direction de la bibliothèque ;
- 0,079 M€ au titre des dépenses diverses, dont 0,030 M€ pour les subventions du programme de soutien aux riverains de l'Yzeron, et 0,026 M€ pour les dépenses d'équipement relatives au site de l'Hôtel de Ville et du Centre technique municipal.

A ces crédits, s'ajoute une enveloppe de 0,191 M€ au titre des travaux en régie à réaliser par les équipes du Centre technique municipal (écritures d'ordre), dont 0,019 M€ pour achever la réhabilitation des locaux du site, 0,050 M€ pour des travaux d'accessibilité sur les ERP de 2ème catégorie (dont stade du Plan du Loup) et 0,035 M€ pour l'aménagement des espaces verts de l'esplanade Limburg.

Enfin, en sus de ces nouveaux projets, il est rappelé que certaines opérations engagées en 2014 seront poursuivies ou achevées au cours de l'exercice 2015 (0,792 M€). Elles seront financées par report des crédits du budget 2014. En volume, il s'agit principalement des contrats de maîtrise d'œuvre relatifs aux programmes d'accessibilité, de la mise aux normes de l'éclairage public et des projets du schéma directeur informatique.

Au BP 2015, hors Méridien et piscine, les dépenses réelles d'équipement diminuent de 16 %, et de près 50 % en incluant ces derniers.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes réelles d'investissement du budget reposent sur :

- un emprunt d'équilibre d'un montant de 3,370 M€. Cette inscription sera minorée, en cours d'exercice, du montant des résultats antérieurs à reprendre au budget 2015 ;
- le Fonds de compensation de la TVA, estimé à 1,200 M€ au vu des dépenses d'équipement prévisionnelles 2014 ;
- le produit de la taxe d'aménagement, prévu pour un montant de 0,020 M€.

A noter que les subventions suivantes ont été engagées aux budgets 2012, 2013 ou 2014 et feront l'objet d'un report sur le budget 2015 pour les soldes restant à percevoir (0,288 M€) : subventions de la CAF pour le pôle social du Méridien, du CNC et de la région pour la construction du nouveau cinéma, de la Fédération française de football pour la pelouse synthétique du stade du plan du Loup.

A ces recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre, principalement constituées par :

- les dotations aux amortissements et reprises sur avances pour un montant de 0,818 M€ (contre 1,032 M€ au BP2014) ;
- le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 0,714 M€ (contre 1,583 M€ au BP2014).

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions, 1 voix contre),  
APPROUVE le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes à  
21 116 157,36 € en section de fonctionnement et 6 121 852,46 € en section  
d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI